

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD**

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 26  
Nombre de conseillers présents à la séance : 19  
Nombre de conseillers absents : 7  
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 7  
Nombre de votants : 26  
Date de la convocation : 11 décembre 2025  
Date d'affichage : 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, LE GALL Maël, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé (18h25), ANTHOINE Julien (18h08), BODEVEUR David, LE GUEVELLOU Marjorie, LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : BOÉTÉ Cécile, TASSEL Stéphane, THEFO Laurence, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline, BONIZEC Christel, MARCHAND Cinderella

Procurations : BOÉTÉ Cécile à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à LE HERVÉ Thomas, THEFO Laurence à BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle à LE COQ Laurent, BENECH Pauline à GUILLAUME Hervé, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas, MARCHAND Cinderella à DAUPHIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : DAUPHIN Jean-Claude

Suite au décès de Madame LE LUYER Martine, conseillère municipale le 16 décembre 2025, le nombre de conseillers en exercice est de 26.

N°2025/108

**Finances locales**

*Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement 2026 avant le vote du budget principal  
« Ville de Bégard »*

**Vu les dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup>janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.**

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »*

Les dépenses réelles d'investissement prévues au budget 2025 (hors restes à réaliser et chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») étaient de : 2 931 500,00 €.

Conformément aux textes applicables, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 732 875,00 € (soit 25% de 2 931 500,00 €).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :**

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>26</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>26</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

**DÉCIDE** d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, tels qu'inscrits sur le tableau, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude DAUPHIN



Budget Ville de Bégard

AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	TOTAL CREDITS OUVERTS 2025	MANDATS EMIS AU 08/12/2025	Autorisation de dépenses 2026
DEPENSES	2 931 500,00 €	1 240 141,87 €	380 000,00 €
1124 PROGRAMME VOIRIE 2024	- €	7 639,20 €	- €
1125 PROGRAMME VOIRIE 2025	200 000,00 €	56 754,82 €	100 000,00 €
1223 ECLAIRAGE PUBLIC 2023	- €	9 843,29 €	- €
1224 ECLAIRAGE PUBLIC 2024	- €	1 259,46 €	- €
1225 ECLAIRAGE PUBLIC 2025	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
1300 ILLUMINATIONS	6 000,00 €	7 401,52 €	- €
1310 ESPACES PUBLICS	50 000,00 €	61 600,85 €	30 000,00 €
1500 ACQUISITIONS IMMOBILIERES	20 000,00 €	1 308,00 €	5 000,00 €
2101 MAIRIE	70 000,00 €	85 013,24 €	30 000,00 €
<b>2102 AP/CP ABBAYE</b>	50 000,00 €	43 309,02 €	- €
2111 LA POSTE	100 000,00 €	- €	- €
2125 ECOLE DE TREZELAN	5 000,00 €	3 563,95 €	5 000,00 €
2128 GROUPE SCOLAIRE NOEL BERNARD	57 000,00 €	32 283,54 €	20 000,00 €
2140 M.J.C.	60 000,00 €	7 322,33 €	20 000,00 €
<b>2150 AP/CP MAISON DES ASSOCIATIONS</b>	50 000,00 €	52 971,00 €	- €
2151 SALLE ANIMATIONS TREZELAN	5 000,00 €	- €	- €
2153 MEDIATHEQUE	3 000,00 €	2 390,00 €	3 000,00 €
2310 STADE ADRIEN HAMON	10 000,00 €	11 401,00 €	10 000,00 €
2312 TERRAIN FOOT ET PARC BON SAUVEUR	20 000,00 €	46 838,48 €	10 000,00 €
<b>2319 AP/CP COMPLEXE SPORTIF</b>	1 000 000,00 €	87 616,41 €	- €
2324 TERRAIN DE FOOT TREZELAN	30 000,00 €	- €	10 000,00 €
2326 MATERIEL INFORMATIQUE	5 000,00 €	3 324,31 €	5 000,00 €
2329 BATIMENTS SERVICES TECHNIQUES	20 000,00 €	2 327,62 €	20 000,00 €
<b>2332 AP/CP REQUALIFICATION URBAINE</b>	430 000,00 €	133 765,50 €	- €
2410 CHAPELLE GWENEZHAN	2 000,00 €	- €	- €
2412 CHAPELLE LANNEVEN	2 000,00 €	- €	- €
2413 EGLISE DE BEGARD	10 000,00 €	- €	5 000,00 €
2414 EGLISE DE TREZELAN	10 000,00 €	- €	2 000,00 €
<b>2505 AP/CP P.PERRON-POURTOUR COLLEGE</b>	10 000,00 €	1 640,04 €	- €
2506 AMENAGEMENTS EXT MAISON DE SANTE	400 000,00 €	400 000,00 €	- €
2507 AMENAGEMENTS EXT BOUTIQUES COEUR DE VILLE	145 000,00 €	100 000,00 €	30 000,00 €
2600 CIMETIERES	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
3201 SERVICES TECHNIQUES MATERIELS	30 000,00 €	4 613,17 €	15 000,00 €
3202 MATERIEL ROULANT	73 000,00 €	67 115,62 €	40 000,00 €
3203 MATERIELS INCENDIE ET SECOURS	10 000,00 €	8 839,50 €	5 000,00 €
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES	500,00 €	- €	- €
275 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	1 000,00 €	- €	- €
458 OPERATIONS SOUS MANDAT	30 000,00 €	- €	- €